



Règlement intérieur de la Bibliothèque Lo Parvi
(Validé par le Conseil d'administration du 12 septembre 2022)

La **bibliothèque s'inscrit dans le projet associatif** qui prévoit de « **mettre à disposition des adhérents et des partenaires un centre de ressources documentaires multimédia sur le patrimoine naturel de l'Isle Crémieu.** » Elle est confiée à la Commission Bibliothèque.

Le fonds documentaire

Enrichi en permanence, il se compose de documents scientifiques, techniques, spécialisés sur l'écologie, la faune, la flore et l'environnement de l'Isle Crémieu en particulier (mais aussi en général) et de documents d'éducation et de sensibilisation à l'environnement.

La Commission Bibliothèque

Elle est composée de bénévoles. Chaque adhérent peut la rejoindre à tout moment.

Elle assure :

- le traitement, la mise à disposition des documents, la gestion du catalogue accessible en ligne et sa mise à jour ;
- la diffusion sélective de l'information en ligne : nouvelles acquisitions (y compris le dépouillement des revues), publications éditées par Lo Parvi, bibliographies thématiques...

Elle peut être sollicitée pour des recherches documentaires, à la demande, accompagnant une animation « Sortir », un stand, une publication, un stage...

Elle participe à l'accueil des stagiaires.

Horaires d'ouverture

La bibliothèque est **en libre accès et tous les documents sont consultables sur place** :

- pendant les heures d'ouverture du secrétariat ;
- sur rendez-vous. Nous contacter : bibliotheque@loparvi.fr ;
- lors d'un passage au local pour une réunion (voir avec l'animateur).

Modalités de prêt

Le prêt **gratuit**, est réservé aux adhérents de l'Association et aux usagers de la Bibliothèque municipale de Trept à jour de leur cotisation.

Les documents (10 maximum pour 4 semaines) sont à emporter lors du passage à la bibliothèque. Un classeur est mis à disposition des emprunteurs pour noter leur nom et leur statut, le numéro de prêt inscrit en bleu à l'intérieur du document.

Le prêt peut être prolongé si les documents ne sont pas attendus par d'autres. Nous contacter : bibliotheque@loparvi.fr .

Il n'y a pas de mise à disposition des ouvrages par correspondance.

La réservation des documents à distance n'est possible que si les documents sont déjà en prêts. Vous pouvez alors le réserver par mail : bibliotheque@loparvi.fr

Les ouvrages perdus ou détériorés devront être remboursés par l'emprunteur.

La Présidente, Murielle Gentaz

La présidente de la Commission, Claudette Gradi